



CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 21 MARS 2026 – 11H00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Ouverture de la séance : 11h00

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Etienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Gérard MAGNET, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Thibaud NATON, Magali BACLE, Lorenzo SANCHEZ, Laurence CHIRAT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Guillaume OBERT a donné pouvoir à Sébastien BROISIN, Florian AUBERTIN a donné pouvoir à Magali BACLE.

Membres absents excusés

Secrétaire : Laurence CHIRAT

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 25 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Laurence CHIRAT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-21/01 : Installation du Conseil Municipal et Élection du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à onze heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis en salle du Conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire sortant, le 17 Mars 2026 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

1.	SAVOIE Arnaud	15.	MUMMOLO Sandra
2.	TRAVIER Mélanie	16.	LASNIER Christophe
3.	MAGNET Gérard	17.	RONDARD Marine
4.	BROYER Sylvie	18.	BROISIN Sébastien
5.	TRICCA Nicolas	19.	SAINT-JEAN Aloïs
6.	CHATAIN Coraline	20.	NATON Thibaud
7.	FLEURY Étienne	21.	PINHEIRO Marcia
8.	ROUZIER Johanna	22.	PONCELET Gilles
9.	DE RICHAUD Stéphane	23.	BACLE Magali
10.	THEVENIN Jennifer	24.	SANCHEZ Lorenzo
11.	TRUFFET Jean	25.	CHIRAT Laurence
12.	BRAILLON Isabelle	26.	
13.	DUPERRET Jean-Luc	27.	
14.	MARTIN Veronika		

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-avant, installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gérard MAGNET, doyen d'âge, prend ensuite la présidence de la séance et propose la désignation d'un secrétaire de séance. Le Conseil municipal choisit pour secrétaire Laurence CHIRAT.

Il est procédé à l'élection du Maire selon les règles suivantes :

- Scrutin uninominal secret à la majorité absolue lors des deux premiers tours du scrutin, puis à la majorité relative si un troisième tour de scrutin doit être organisé
- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote, tenu secret, écrit sur papier blanc et fermé.

Gérard MAGNET, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil municipal à procéder au 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	23

La majorité absolue est fixée à 14 voix.

Résultats :

Arnaud SAVOIE : 23 voix.

Arnaud SAVOIE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, il est proclamé Maire et immédiatement installé.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE des résultats de cette élection dont le procès-verbal est joint à la présente délibération.

2026-03-21/02 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre n'excède 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne, pour la commune de Soucieu-en-Jarrest, un effectif maximum de huit adjoints,

Sous la présidence de Arnaud SAVOIE, Maire, il est procédé à la détermination du nombre d'adjoints à élire dans la limite de l'effectif maximal autorisé (8 adjoints).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE de fixer le nombre d'adjoints à huit

.....A. SAVOIE

2026-03-21/03 : Élection des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-8,
Vu la délibération n°2026-03-21/02 fixant le nombre d'adjoints à huit,

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire selon les règles suivantes :

- Scrutin de liste fermée à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative si un troisième tour de scrutin doit être organisé
- Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote tenu secret, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	20

La majorité absolue est fixée à 14 voix.

Résultats :

La liste conduite par Mélanie TRAVIER, composée comme suit :

Mélanie TRAVIER
Nicolas TRICCA
Sylvie BROYER
Étienne FLEURY
Coraline CHATAIN
Gérard MAGNET
Johanna ROUZIER
Jean TRUFFET

A obtenu : 20 voix.

La liste conduite par Mélanie TRAVIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamée élue et immédiatement installée.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE des résultats de cette élection dont le procès-verbal est joint à la présente délibération.
Les attributions de chaque adjoint feront prochainement l'objet d'un arrêté de délégation de fonctions.

*Madame Chirat demande quelles seront les délégations des huit adjoints.
Monsieur le Maire indique que les délégations seront les suivantes :*

- Mélanie TRAVIER : Bâtiments, voirie, travaux
- Nicolas TRICCA : Environnement, concertation citoyenne
- Sylvie BROYER : Action sociale, Centre Communal d'Action Sociale et santé
- Etienne FLEURY : Urbanisme
- Coraline CHATAIN : Vie associative et événementiel
- Gérard MAGNET : Culture et Communication
- Johanna ROUZIER : Affaires scolaires et périscolaires, CMJ
- Jean TRUFFET : Sécurité.

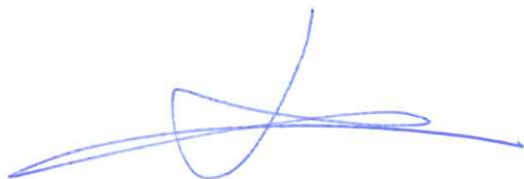
.....A. SAVOIE

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal se réunira le mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h00.
Madame Bacle demande à avoir les dates des conseils municipaux des six prochains mois.
Monsieur le Maire indique que les dates des prochains conseils municipaux seront communiquées prochainement.

Séance levée à 11h45

A Soucieu-en-Jarrest,
Le 25 mars 2026

La secrétaire,
Laurence CHIRAT



Le Maire,
Arnaud SAVOIE

